



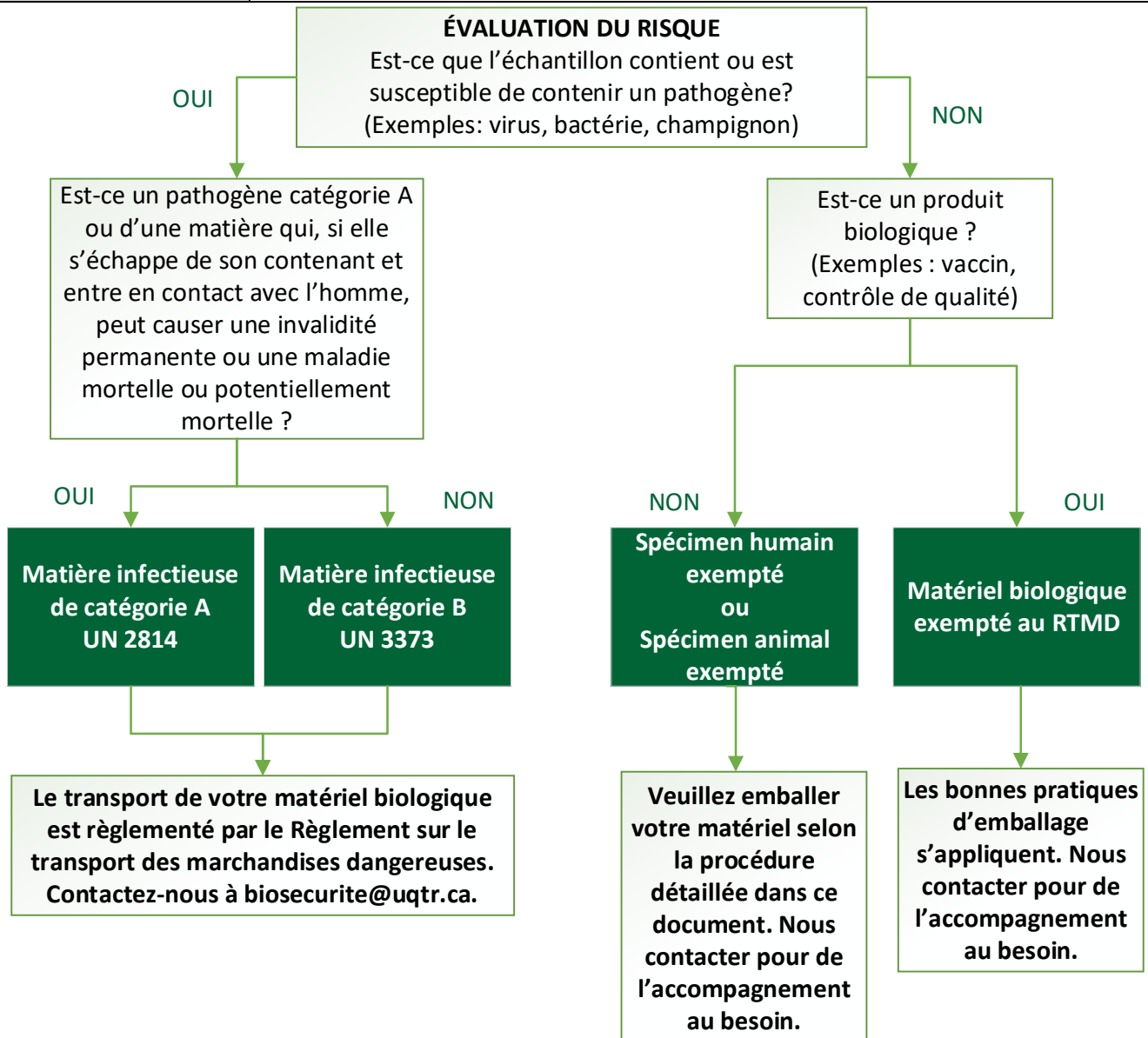


Risques potentiels		Équipement de protection individuel	  
Formations requises	Formation TMD : Expéditeur terrestre de matières biologiques Formation sur la biosécurité		
Ressources complémentaires	Aide-mémoire de l'INSPQ : <a href="https://www.inspq.qc.ca/lspq/transport-des-matieres-dangereuses">https://www.inspq.qc.ca/lspq/transport-des-matieres-dangereuses</a>		
Références	RTMD : Règlement sur le transport des marchandises dangereuses OPTMQ : Guide de transport et de conservation des échantillons dans le domaine de la biologie médicale, 2019.		



## Transport de matériel biologique - Spécimens exemptés

### Emballage de l'échantillon

1. Assurez-vous d'avoir l'équipement de protection individuel requis.
2. Placer le spécimen dans un contenant primaire étanche (photo 1). (Exemple : tube, lame)
3. Placer le contenant primaire et un absorbant dans un contenant intermédiaire étanche (Photo 2).
4. Placer le contenant intermédiaire dans une boîte de carton ou une glacière robuste.
5. Placer du matériel de rembourrage autour du contenant intermédiaire afin que rien ne bouge. (Photo 3)

N'oubliez pas de considérer la température de conservation du spécimen (température pièce, réfrigéré ou congelé).

**Décontaminer chacun des emballages.**



Photo 1

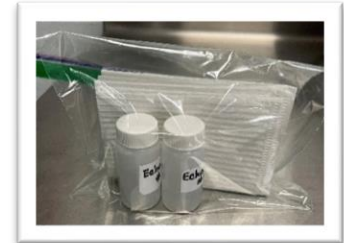


Photo 2



Photo 3

### Identification de l'emballage

1. Les coordonnées du destinataire :
  - Le nom de l'établissement du destinataire
  - Le nom d'une personne-ressource
  - Le numéro de téléphone
  - L'adresse complète
2. Les coordonnées de l'expéditeur :
  - Le nom de l'établissement de l'expéditeur
  - Le nom d'une personne-ressource
  - Le numéro de téléphone
  - L'adresse complète
3. Apposer l'étiquette **SPÉCIMEN HUMAIN EXEMPTÉ** ou **SPÉCIMEN ANIMAL EXEMPTÉ** sur la boîte.



**Préparation du document d'expédition :** Un document de transport n'est pas exigé pour ce type d'emballage.

**Transport du colis en voiture :** Le colis doit être **ARRIMÉ OU IMMOBILISÉ** au véhicule utilisé pour le transport.

**Ouverture du colis au lieu d'analyse :** Ouvrir l'emballage extérieur et vérifier si le contenu est endommagé ou si l'emballage est décoloré ou humide.

	<h2 style="color: green;">Transport de matériel biologique par voie terrestre</h2>	<b>N° PON :</b> PON-SST-BIO-07 <b>N° de version :</b> 01
<b>Programme de référence:</b> <b>Gestion de la biosécurité</b>		<b>Révision :</b> CBGMD <b>Approbation :</b> Pascal Daigle, Directeur du SPP

### Bris de l’emballage extérieur ou déversement accidentel

Isolez le colis afin d’éviter toute contamination et éloignez-vous. Tout rejet accidentel de matières infectieuses, doit être signalé immédiatement à :

- ✓ **911 (poste tel interne) ou 819 376-5050**
- ✓ **Au destinataire et au propriétaire du véhicule**
- ✓ **À CANUTEC (613-996-6666)**

### Historique des changements et approbations

Création par	Marie-Eve Ducharme	Date	2023 /07/18 <small>AAAA/MM/JJ</small>
Date du changement	Description du changement		
/ / <small>AAAA/MM/JJ</small>		Préparé par :	
		Validé par :	
		Approuvé par :	
/ / <small>AAAA/MM/JJ</small>		Préparé par :	
		Validé par :	
		Approuvé par :	
/ / <small>AAAA/MM/JJ</small>		Préparé par :	
		Validé par :	
		Approuvé par :	